



Mithra réalise une mise à jour sur son processus de monétisation en cours

- Mithra demande au tribunal de l'entreprise de Liège un "transfert sous autorité de justice" pour le Mithra CDMO
- Mithra demande également l'ouverture d'une procédure de réorganisation judiciaire en vue d'obtenir un "accord à l'amiable avec ses créanciers" et restructurer la dette de Novalon SA (une filiale de Mithra)
- Mithra, en accord avec ses principaux créanciers gagistes, a affecté le produit de la vente de ses actions dans Mayne Pharma au remboursement anticipé des prêts et des intérêts courus et au paiement d'un "montant de remboursement anticipé de l'option" dû aux principaux créanciers gagistes de Mithra.
- Mithra a reçu l'approbation des autorités compétentes pour le chômage temporaire à temps partiel ou à temps plein d'une partie du personnel.

Liège, Belgique, 28 mars 2024 – 08h00 CET – Mithra (Euronext Brussels : MITRA), une société dédiée à la santé féminine, annonce aujourd'hui que son processus de monétisation progresse, notamment via le lancement de plusieurs initiatives. Le processus de monétisation, qui a été [annoncé le 5 mars 2024](#), implique la vente de divers actifs sélectionnés de Mithra, en particulier Estetra SRL, et/ou de l'entreprise dans son ensemble et vise à maximiser la valeur pour toutes les parties prenantes de Mithra.

Les derniers développements incluent la demande déposée aujourd'hui par Mithra au tribunal de l'entreprise de Liège d'un "transfert sous autorité de justice" pour Mithra **CDMO**, situé à Flémalle, en Belgique. Ce transfert protégerait les activités de l'entreprise de ses créanciers et permettrait à un expert en liquidation nommé par le tribunal de mener les négociations avec les candidats acquéreurs et de sélectionner la meilleure offre, en tenant compte de manière équilibrée des intérêts de l'entreprise, de ses créanciers et de ses employés. Ce faisant, le transfert vise à faciliter et à accélérer un processus de fusion et d'acquisition pour le site du CDMO.

Mithra annonce qu'elle a également sollicité du tribunal de l'entreprise l'ouverture d'une procédure de réorganisation judiciaire en vue d'obtenir un "**accord à l'amiable avec ses créanciers**" et restructurer la dette de **Novalon SA**, son entreprise de produits thérapeutiques complexes. Cette procédure consisterait à obtenir l'accord de certains créanciers sélectionnés sur un plan de réorganisation de la dette qui sera approuvé par le tribunal.

Dans le cadre de ces deux procédures, Mithra a demandé au tribunal de l'entreprise de Liège d'accorder un moratoire envers tous leurs créanciers pour une durée de deux mois à compter de la date de la décision à venir.

Les procédures choisies ont été soigneusement analysées par la direction et les conseillers de l'entreprise et sont considérées comme la meilleure option pour assurer la continuité, protéger les activités de Mithra et offrir les meilleures issues possibles pour les employés et les créanciers.

Les deux procédures ont été demandées par Mithra afin de faciliter le processus de monétisation en cours.

En plus de ce qui précède, Mithra, en accord avec ses principaux créanciers gagistes, a affecté le produit de **la vente de ses actions dans Mayne Pharma** au remboursement anticipé des prêts et des intérêts courus et au paiement d'un "montant de remboursement anticipé de l'option" dû aux principaux créanciers gagistes de Mithra. Comme [annoncé le 15 février 2024](#), les actions de Mayne Pharma ont été mises en gage au profit des principaux créanciers gagistes de Mithra et, par la suite, le produit de leur vente a été conservé sur un compte de séquestre par les agents de titres désignés par les créanciers gagistes de Mithra. Tous les fonds ont été transférés du compte de séquestre aux créanciers gagistes le 8 mars 2024.

En outre, la société a reçu l'autorisation de mettre au **chômage temporaire**, à temps partiel ou à temps plein, 55 % du personnel des sociétés du groupe Mithra le 15 mars 2024. Cette mesure vise à optimiser les coûts opérationnels et à garantir la stabilité financière tout en assurant un soutien au revenu des employés concernés. Les mesures de chômage temporaire ont commencé pour les employés concernés le 25 mars 2024.

Enfin, des progrès ont été réalisés dans l'identification d'acheteurs potentiels pour l'acquisition de divers actifs sélectionnés de Mithra avec l'assistance experte de Stifel Investment Bank, qui soutient le processus de monétisation de l'entreprise pour l'ensemble de ses actifs. Plusieurs discussions sont en cours avec des candidats acquéreurs. La société tiendra ses parties prenantes informées de l'évolution du processus de monétisation.

Mithra reste déterminée à exécuter son processus de monétisation avec diligence et transparence et continuera d'informer de manière appropriée le marché et ses parties prenantes comme il se doit.

Pour plus d'informations, merci de contacter :

Mithra Pharmaceuticals SA

Alex Sokolowski, PhD
Directeur des relations investisseurs et de la communication
investorrelations@mithra.com
+32 (0)4 349 28 22

Frédérique Depraetere
Directeur de la communication
info@mithra.com
+32 (0)4 349 28 22

À propos de Mithra

Mithra Pharmaceuticals SA (Euronext : MITRA) est une société belge de biotechnologie pharmaceutique qui s'engage à transformer le secteur de la santé féminine en proposant des alternatives innovantes, en particulier dans les domaines de la contraception et de la ménopause. L'objectif de Mithra est de développer des produits

qui répondent aux besoins des femmes à chaque étape de leur vie, tant en matière d'efficacité que de sécurité et de confort d'utilisation. Mithra explore le potentiel de l'estetrol, un œstrogène natif unique, dans un large éventail d'applications dans le domaine de la santé féminine et au-delà. Après avoir lancé avec succès son premier produit à base d'Estetrol en 2021, la pilule contraceptive ESTELLE®, Mithra se concentre désormais sur le développement de son deuxième produit DONESTA®, un traitement hormonal de nouvelle génération. Mithra offre également à ses partenaires une gamme complète de solutions allant du développement précoce de médicaments aux lots cliniques, en passant par la fabrication commerciale de produits polymères complexes (anneau vaginal, implants), de produits injectables liquides complexes et de produits biologiques (flacons, seringues préremplies ou cartouches) sur sa plateforme technologique Mithra CDMO. Cette société, dont le siège est situé à Liège, en Belgique, est active dans plus de 100 pays à travers le monde. www.mithra.com

ESTELLE® et NEXTSTELLIS® sont des marques déposées de Mithra Pharmaceuticals ou de l'une de ses sociétés affiliées.

Information importante

Ce communiqué contient des déclarations qui sont ou sont susceptibles d'être des « déclarations prospectives ». Ces déclarations prospectives peuvent être identifiées par le recours à une terminologie prospective, comprenant des mots tels que « croit », « estime », « prévoit », « s'attend à », « a l'intention de », « pourrait », « peut », « projette », « poursuit », « en cours », « potentiel », « vise », « cherche à » ou « devrait » et comprennent également des déclarations de la Société concernant les résultats escomptés de sa stratégie. De leur nature, les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes et les lecteurs sont avertis du fait qu'elles ne constituent pas des garanties de résultats futurs. Les résultats effectifs de la Société peuvent différer sensiblement de ceux prédits par les déclarations prospectives. La Société ne s'engage pas à réviser ou mettre à jour publiquement les déclarations prospectives, sauf dans la mesure où la loi l'exige.



Alertes

Inscrivez-vous à notre liste de diffusion sur investors.mithra.com pour recevoir nos communiqués de presse par email ou suivez-vous sur nos réseaux sociaux :

[LinkedIn](#) • [X](#) • [Facebook](#)